

Introduction

Pourquoi vulgariser le droit des contrats ?

La vie de tous les jours est jalonnée de nombreuses conclusions de contrats qui sont parfois opérées sans discernement par les individus. Il y a certes tous les accords bénins que l'on peut souscrire sans gros risque, en se rendant par exemple à la boulangerie du coin pour prendre son pain, mais il y en a d'autres, plus importants, qui nous engagent dans un processus irrémédiable, parfois incontrôlable faute d'avoir véritablement compris, à l'origine, ce qu'ils impliquaient réellement.

De nombreuses difficultés rencontrées par les personnes qui se retrouvent aujourd'hui devant les tribunaux auraient pu être évitées si elles avaient eu l'occasion de comprendre le sens véritable et la portée de leur engagement.

Ce livre cherche à offrir au lecteur non-juriste un « mode d'emploi », c'est-à-dire un outil pédagogique destiné à l'aider à affronter les relations juridiques volontaires. Acheter une maison, demander l'accomplissement d'une prestation de service à un entrepreneur ou louer un appartement sont des opérations que de nombreuses personnes accomplissent sans recourir à un professionnel du droit, souvent jugé trop cher. Pourtant, quelques petits conseils peuvent parfois éviter bien des désagréments. Aussi, si le présent guide ne peut aucunement se substituer aux conseils avisés d'un avocat ou d'un notaire, tout particulièrement s'agissant d'une opération complexe ; il entend donner à l'intéressé les clés de déchiffrement d'un monde juridique qui le dépasse et même, c'est probable, une aptitude à avoir le bon réflexe au bon moment pour éviter le pire.

Le titre de l'ouvrage, évocateur, n'est d'ailleurs pas choisi au hasard. Il peut être irréaliste de penser qu'une personne puisse aborder une relation contractuelle avec une parfaite sérénité. Les enjeux contractuels ne sont jamais inexistantes. Mais la personne qui comprend les implications de son engagement et qui sait globalement comment réagir à l'adversité n'est-elle pas plus encline que les autres à la tranquillité d'esprit ? Les éléments développés ici ne sont pas destinés à transformer le non-spécialiste en super champion des affaires juridiques mais simplement à le rendre « plus serein » qu'il ne l'aurait été s'il n'avait pas bénéficié d'une véritable initiation.

Mais est-ce si simple ?

Comment vulgariser le droit des contrats ?

Les juristes ont cette fâcheuse manie d'utiliser un vocabulaire technique souvent indigeste pour les non-initiés. Lorsque l'on parvient à déchiffrer les termes d'un contrat, on est déjà dans une position plus enviable.

Le présent livre a d'abord pour objectif de traduire le jargon juridique employé dans un contrat et ainsi rendre sa lecture plus abordable. Il ne faut jamais oublier qu'en droit, chaque mot a une signification précise et donc une conséquence particulière. Par exemple, donner un « acompte » n'est pas la même démarche que transmettre des « arrhes ». Il s'agit pourtant, dans les deux hypothèses, du versement d'une somme d'argent (voir **question n° 29**).

Un index est ainsi destiné à aider le lecteur à trouver la signification des termes qu'il pourrait rencontrer en le renvoyant vers les développements abordant le thème qui l'intéresse.

Mais la seule définition des termes juridiques utilisés dans un contrat est insuffisante pour extirper un contractant d'une difficulté qu'il subit ou qu'il pressent. Le droit des contrats suit des mécanismes qui lui sont propres et il paraît difficile de les appréhender sans avoir suivi un cursus juridique en bonne et due forme. Pourtant, une certaine logique peut être révélée. En effet, dans sa globalité, le droit des contrats est constitué de règles élémentaires qu'il suffit d'expliquer convenablement en mettant l'accent sur leur aspect pratique. C'est pourquoi le présent ouvrage ne suit pas une approche théorique. Il a en effet aussi pour objectif de répondre à des questions simples en apportant des solutions aux problèmes concrets rencontrés par le lecteur ou de l'aiguiller

dans la négociation d'un contrat : quand suis-je tenu par un contrat et n'ai-je pas un moyen de me libérer ? Comment puis-je me prémunir des défaillances de l'autre signataire ? Autant d'interrogations qui trouvent une réponse dans ce livre, qui est d'ailleurs entièrement construit dans cette perspective.

Quel est le cadre de cet ouvrage ?

Dans un souci pragmatique, le choix a été fait de traiter le droit des contrats à travers des questions aux applications purement pratiques. Aussi, un exemple concret est donné pour de nombreuses questions abordées afin d'illustrer les réponses qui y sont apportées.

Mais pour se prémunir des confusions et assurer une certaine clarté, l'approche n'en demeure pas moins pédagogique. Les questions abordées ne sont alors pas perdues dans un amas incohérent. Elles sont classées dans plusieurs catégories reflétant chacune une « étape » importante de la relation contractuelle : l'élaboration du contrat (**partie 1**), l'application du contrat (**partie 2**) et la rupture du contrat (**partie 3**). Ces grandes parties sont, en outre, elles-mêmes subdivisées en plusieurs thèmes ciblés ayant pour but de guider le lecteur dans sa démarche qui peut parfois être hésitante.

Projet de réforme

Il convient de noter que la loi n° 2015-177 du 16 février 2015 a habilité le gouvernement à procéder par voie d'ordonnance à la réforme du droit des contrats. À cet égard, un avant-projet d'ordonnance¹ a déjà vu le jour. Bien qu'il n'apporte pas de grands bouleversements (de nombreuses positions de la jurisprudence y sont consacrées), du moins pour ce qui concerne les principes généraux, il ne pouvait sérieusement pas être ignoré. Aussi, fait-il l'objet de quelques observations à l'occasion des thèmes abordés lorsque cela s'avère pertinent.

Mais attention : au jour de la rédaction du présent ouvrage, l'avant-projet d'ordonnance précité demeure, comme son nom l'indique, un simple projet. N'étant pas définitivement adopté, il est inapplicable en l'état.

1. Lequel est consultable sur son site Internet: <http://www.textes.justice.gouv.fr/textes-soumis-a-concertation-10179/reforme-du-droit-des-contrats-27897.html>